

Enquête publique

Objet : Décision du Conseil communal du 08 février 2018 décidant de l'acquisition des parcelles sises à MANHAY-GRANDMENIL, cadastrées Section B n° 347 F et 355 B d'une contenance respective d'après cadastre de 80 centiares et de 73 ares 60 centiares appartenant aux Consorts DOSTER.

---

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'une enquête de commodo et incommodo est ouverte sur la décision du Conseil communal du 08 février 2018 décidant de l'acquisition des parcelles sises à MANHAY-GRANDMENIL, cadastrées Section B n° 347 F et 355 B d'une contenance respective d'après cadastre de 80 centiares et de 73 ares 60 centiares appartenant indivisément pour un quart à Madame Monique DOSTER, Madame Marie-Paule DOSTER, Monsieur Michel DOSTER et Monsieur Jean-François DOSTER.

Le dossier comprenant les plans et annexes requises est déposé au bureau communal à partir du 21 février 2018 au 09 mars 2018 où tous peuvent le consulter les jours d'ouverture du secrétariat.

Quiconque aurait des observations à formuler est prié de les fournir, par écrit, dans ce délai ou assister à la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le vendredi 09 mars 2017 à neuf heures pour être close à onze heures.

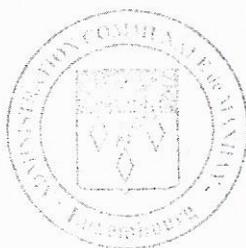
A Manhay, 21 février 2018.

Par le Collège :

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



P. DAULNE

---